



**Programme des
Nations Unies
pour
l'environnement**

Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/20/Corr.1
1 mars 2001

FRANÇAIS
ORIGINAL: ENGLISH

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS DE
L'EXÉCUTION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-troisième réunion
Montréal, 28-30 mars 2001

Corrigendum

AMENDEMENTS AU PROGRAMME DE TRAVAIL 2000 DU PNUE

Ce corrigendum est émis afin de:

Supprimer « 10 000 » et **remplacer par** « Reporter » dans la colonne « Montant recommandé » du Tableau 1 pour l'Iran, Réfrigération domestique **et déplacer l'entrée de** la section « Demandes de préparation de projet recommandées pour approbation globale » au Tableau 1 **à** la section « Demandes de préparation de projet recommandées pour report ».

Avant le paragraphe 18, **ajouter** « Iran (Réfrigération domestique) (10 000 \$ US) » après le sous-titre, « Iran (Réfrigération commerciale) (20 000 \$ US) ».

Supprimer « 10 000 » et **remplacer par** « Reporter » dans la colonne « Montant recommandé » du Tableau 1 pour le Maroc, Mousses rigides et **déplacer l'entrée de** la section « Demandes de préparation de projet pour approbation globale » au Tableau 1 **à** la section « Demandes de préparation de projet recommandées pour report ».

Ajouter le paragraphe 20 suivant :

Maroc (Mousse rigide) (10 000 \$ US)

20 (bis) La Décision 30/23 b) requiert que lorsque des demandes de préparation de projet sont présentées pour un pays où le Comité exécutif a déjà approuvé des projets d'élimination de plus de 80 % de la quantité de référence de ce pays, l'Agence d'exécution reçoive un exposé clair de la consommation qui reste dans tous les secteurs.

20 (ter) Le Secrétariat recommande de reporter cette demande jusqu'à ce que les renseignements requis soient fournis.